

Extrait du registre des délibérations		
Délibération – Comité syndical du 24 juin 2025		
CONSEILLERS SYNDICAUX : EN EXERCICE : 21 PRESENTS : 15 VOTANTS : 17 QUORUM ADMIN GAL : 11	PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, RAPHAEL THEVENON, PATRICE CHIROUZE, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, JEAN-MICHEL DEROBERT, PIERRE BESSY, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME. EXCUSES : FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, GHISLAINE JOLY, SEBASTIEN VIOLI, CATHERINE PICQUE, FRANÇOIS RIEU, CLAUDE REVIL-BAUDARD, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, PIERRETTE MORAND, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI POUVOIRS : FRANÇOIS RIEU AYANT DONNE POUVOIR A BERENICE LACOMBE-SPADOTTO CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A JEAN-MICHEL DEROBERT ABSENTS : FREDERIQUE DUC	VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSENCES : 0
DATE DE LA CONVOCATION : 17/06/25		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Rapporteur : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO
Délibération n°25-41

Objet : ANIMATION - Demande de subvention sur le poste de chargé d'études ressource en eau

Considérant la volonté du SMBVA et la CA ARLYSERE de mettre en place une démarche territoriale de diagnostic et d'actions en faveur du partage des ressources en eau s'inscrivant dans un cadre d'adaptation face au changement climatique et de prise en compte des objectifs nationaux de réduction de consommation du Plan eau pour 2030.

Dans le cadre de ce nouveau projet territorial ressources en eau, un poste de chargé d'étude a été pourvu en octobre 2024.

Vu la délibération 24-37 du 01/10/2024 relative à la mise à disposition de l'agent chargé d'étude ressources en eau du SMBVA à la CA ARLYSERE, à hauteur de 30%. Cette mise à disposition permet d'élargir la réflexion sur l'ensemble du territoire de la CA ARLYSERE.

Dans le cadre du 12^{ème} programme d'aide « Sauvons l'eau 2025-2030 » de l'Agence de l'eau, le territoire peut être accompagné financièrement pour l'organisation de la sobriété des usages à l'ensemble des acteurs.

Les missions du poste de chargée de mission ressource en eau viennent pleinement s'inscrire dans cet objectif. Les territoires hors secteurs prioritaires, comme le nôtre, pourront désormais être accompagnés.

Pour l'année 2025, les missions du poste de chargé d'études ressources en eau sont les suivantes :

- Développement d'un réseau territorial et premiers diagnostics des usages et des ressources (rencontre des usagers de l'eau, collecte de données et synthèses),
- Animation et construction du diagnostic territorial de la ressource en eau,
- Installation, préparation et animation des réunions du comité de pilotage.

Le plan de financement prévisionnel du poste est le suivant :

DEPENSES		Montant
• Poste dédié à la mission ressources en eau		20 994€
salaires brut et charges patronales – 2 ^{ème} semestre 2025		
• Charges (forfait de 30% du salaire majoré)		6 298 €
Total		27 292 €
RECETTES		
Agence de l'eau RMC	Salairé aidé à 50% et majoré de 30% pour les charges	16 795 €
SMBVA autofinancement	Reste à charge	
Total		27 292 €

>>>>>>>><<<<<<<<<<

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

La secrétaire de séance,

Ugine, le 26 juin 2025

Le Président,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,



Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250624-25-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2025

Publication : 27/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

